

# LE PAYS DE L'ARBRESLE

## ► PRÉSENTATION DU CIRCUIT

Cet itinéraire vous permettra d'apprécier les paysages variés de ce terroir au pied des vergers de cerisiers, face aux Monts du Lyonnais.

En fin de parcours, faites une pause à la Chapelle Saint Roch édifée au XVII<sup>ème</sup> siècle. Précédée d'une galonnière, auvent charpenté soutenu par des colonnes, elle est coiffée d'un gracieux clocher. A ses pieds, la plus ancienne croix du Département du Rhône, en pierre blanche datée du XIV<sup>ème</sup> siècle et classée monument historique en 1928.

Envie de poursuivre votre visite ? Rendez-vous à la Ferme Reverdy, au Moulin Marcel Coquard, à la table de lecture du paysage à Saint Julien sur Bibost et à la Chapelle de Ripan à Bessenay.

Plus d'informations sur [www.arbresletourisme.fr](http://www.arbresletourisme.fr)

## ► DESCRIPTIF DU CIRCUIT

- D** Depuis le parking du centre d'animation, prenez la RD 91 en direction de La Brévenne sur 1 km.
- 1** Empruntez le chemin de la Calonnière sur votre droite pendant 1,3 km.
- 2** Tournez sur votre gauche puis traversez successivement le Penon et la RD 91 pour suivre le chemin d'en face.
- 3** A l'intersection, prenez le chemin de gauche et continuez tout droit sur 1,2 km.
- 4** Au carrefour, poursuivez sur le chemin de droite pendant 1,2 km puis le chemin de l'étang sur votre droite.
- 5** A la croix, empruntez le chemin de Biesse sur votre droite.
- 6** Au hameau, prenez le chemin de gauche sur 700 m.
- 7** A la croix, empruntez le chemin de la brosse en direction du centre bourg qui mène à la Chapelle Saint Roch puis regagnez le parking du centre d'animation.

**A**

► Pour signaler un problème, [www.sentinelles.sportsdenature.fr](http://www.sentinelles.sportsdenature.fr)

# À VTT



## CIRCUIT

# 71

## Saint Roch

Commune...  .....Bibost

Distance.....  .....8 Km

Dénivelé.....  .....124 m

Difficulté.....  .....Facile

Office de Tourisme  
du Pays de L'Arbresle



Lyonnais et Beaujolais

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE L'ARBRESLE :  
04.74.01.48.87 / [officedetourisme@paysdelarbresle.fr](mailto:officedetourisme@paysdelarbresle.fr)  
[www.arbresletourisme.fr](http://www.arbresletourisme.fr)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE :  
04.74.01.68.90 / [ccpa@paysdelarbresle.fr](mailto:ccpa@paysdelarbresle.fr)  
[www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Pays de L'Arbresle



CIRCUIT

71

## Saint Roch

▶ DÉPART :

Parking du centre d'animation

▶ BALISAGE :

Suivre n° 71 sur



## CODE DE BONNE CONDUITE DU VÉTÉTISTE :

- ▶ Le port du casque est fortement recommandé
- ▶ Empruntez les chemins balisés et respectez le sens des itinéraires.
- ▶ Respectez le code de la route en toutes circonstances.
- ▶ Prenez connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du parcours choisi et des conditions météorologiques.
- ▶ Ne surestimez pas vos capacités et restez maître de votre vitesse.
- ▶ Contrôlez l'état de votre VTT et prévoyez ravitaillement, accessoires de réparation et trousse de première urgence.
- ▶ Restez courtois avec les autres usagers.
- ▶ Dépassez avec précaution les randonneurs pédestres et équestres, qui restent toujours prioritaires.
- ▶ Si vous partez seul, laissez votre itinéraire à votre entourage.
- ▶ Respectez les propriétés privées et les zones de cultures.
- ▶ Ne faites pas de la cueillette sauvage de fleurs, fruits, légumes et champignons.
- ▶ Ne troublez pas la tranquillité des animaux d'élevage.
- ▶ Gardez vos débris, soyez discret et respectueux de l'environnement.

